

Avis du MEDEF sur le plan Nouvelle Licence

Le sujet de cet avis concerne exclusivement le cursus licence de la Licence générale que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche souhaite renouveler en lui conférant des ambitions nouvelles (L3 comme palier d'insertion professionnelle) et en renforçant par là-même sa capacité à conduire les étudiants de l'université à l'obtention d'un premier diplôme universitaire en 3 ans.

La Licence professionnelle, à laquelle le MEDEF est par ailleurs très attaché n'est donc pas abordée dans cet avis, mais il va sans dire que la réforme de la Licence générale ne doit pas conduire au final à produire des diplômes « indifférenciés » dont le manque de lisibilité des objectifs poursuivis seraient dommageables tant pour les étudiants que pour les recruteurs.

Questions :

Comment définiriez-vous un diplôme de niveau licence ?

Le niveau licence peut se définir comme un potentiel et comme un signal :

- un potentiel d'abord parce qu'il conduit majoritairement à une poursuite d'étude
- un signal ensuite parce qu'il peut constituer un pallier d'insertion professionnel. Le signal donné par le diplôme est alors d'autant plus repérable par le marché du travail que la proximité du cursus (définition des contenus et origine des « passeurs ») avec le monde économique est tangible.

A quelles conditions la licence peut-elle constituer aujourd'hui une sortie qualifiante ?

A la condition, d'une part que le diplôme de licence soit la certification de l'acquisition de savoirs disciplinaires solides, et d'autre part que le diplôme atteste de la maîtrise d'éléments d'employabilité qui répondent aux attentes du marché du travail : langues, informatique, français écrit et parlé ainsi que d'autres éléments attachés au comportement individuel et relationnel (écoute, capacité de compréhension et de respect des codes, capacité d'adaptation et d'autonomie d'action ...).

Quelles sont vos propositions pour améliorer la réussite en licence ?

Constat

- 150 000 jeunes sortent sans qualification du système éducatif tous les ans dont 80 000 pour l'enseignement supérieur
- 17% sortent de l'université sans diplôme
- 50% des étudiants de L1 se réorientent, redoublent ou quittent l'université à la fin ou en cours de L1

Il est donc nécessaire de repenser le cursus L afin qu'il permette aux diplômés de licence, quelle que soit la filière empruntée, d'acquérir en 3 ans les clés d'une employabilité choisie ou l'autonomie et la maturité requises pour poursuivre leurs études en cursus master de l'université ou encore intégrer une grande école.

Rappel du rapport de la mission AGHION de juin 2010 concernant la capacité des établissements d'enseignement supérieur à former des jeunes adultes aptes à s'insérer efficacement dans le marché du travail :

« *L'adéquation entre les aspirations des jeunes, l'offre de formation et les besoins des entreprises (le « matching »), repose sur 3 axes :*

- *l'information,*
- *la spécialisation progressive,*
- *la flexibilité des parcours. »*

Le MEDEF souhaite qu'il soit mis en facteur commun de ces trois axes, une exigence qualitative certifiée. Cela implique un engagement de la part de tous les acteurs, parties prenantes de ces étapes (enseignants du secondaires, enseignants-chercheurs, professionnels de l'orientation) dans une démarche qualité et des process éprouvés.

Propositions

Cette exigence de niveau à acquérir est vitale pour donner au premier cursus de l'enseignement universitaire une visibilité pour les employeurs et des repères aux jeunes, qu'ils choisissent ou non de poursuivre leurs études.

Cela passe avant tout par une **orientation choisie** vers ces cursus. Le principe d'accès à l'université étant la non sélection des entrants, il est impératif de donner aux futurs étudiants les moyens de construire eux-mêmes leur décision d'orientation et d'étayer d'éléments objectifs la construction de leur projet.

L'université ne doit pas être un choix par défaut mais bel et bien une voie de formation choisie en résultante d'une réflexion éclairée. Les éléments de maturation du projet sont autant une information objective sur les contenus des cursus, que sur les débouchés professionnels et les poursuites d'études possibles (d'où nécessité de suivi des post L3), que des informations sur les conditions dans lesquelles se feront les apprentissages (pratiques pédagogiques).

Cette orientation choisie, qui vaut d'ailleurs pour l'université comme pour toute autre voie de poursuite d'étude dans le supérieur est un gage d'égalité et de liberté de l'accès à l'enseignement supérieur. Pour ce faire, **dès le collège, une véritable méthodologie d'accès à l'information** doit être proposée aux jeunes afin de « démocratiser » l'éducation au choix, mettant par là-même à mal les fameux délits d'initiés statistiquement démontrés en matière d'orientation, de réussite scolaire, universitaire et d'insertion professionnelle.

-> généralisation de la **transmission d'une méthodologie** propre au processus de construction de l'orientation

-> généralisation des **pratiques d'orientation active** et des liens organisés entre le secondaire et le supérieur

Un fois l'université intégrée, la qualité attendue des diplômés de licence sera favorisée par la mise en place de **dispositifs pédagogiques innovants** ou ayant fait la preuve d'une efficacité en termes de réussite au diplôme :

- **intensifier les dispositifs prévus dans le cadre du PRL** (Plan Réussite en Licence) et les généraliser dans l'ensemble des universités : repérage anticipé des décrocheurs (par la **mise en place d'un contrôle continu** au moins en L1 et L2), accompagnement, tutorat et soutien proposés aux L1 ; possibilités de passerelles de réorientation en cours de S1.
- **sur un plan de l'organisation pédagogique**, les travaux dirigés ou pratiques en petits groupes doivent être privilégiés en L1 et s'il le faut, diminués progressivement en L2 puis en L3 (l'année de L1 devant impérativement inclure des cours de méthode sur la prise de notes et la synthétisation des informations).
- **la pédagogie menée à travers les modalités de l'alternance doit pouvoir être envisagée dès le niveau L**, par le biais des stages (sans pour autant les rendre obligatoires à tous mais impératifs dans le cas d'une insertion professionnelle envisagée en fin de L3) ou sous statut de salarié (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), y compris bien sûr les licences dites généralistes. Dans le même esprit, une plus forte perméabilité entre l'université et le monde économique doit être favorisée en multipliant les occasions de contacts entre l'entreprise et les étudiants , par le biais des enseignements notamment : dispense de cours, participation à la construction des contenus des maquettes dans le cadre d'un conseil de perfectionnement , rencontres thématiques...

- **les engagements personnels**, associatifs, syndicaux ... sont aussi des éléments à prendre en compte dans le parcours d'un diplômé de licence et notamment au moment de la présentation des dossiers de master, au même titre que les résultats aux examens : ils sont partie prenante d'un parcours universitaire et un élément qualitatif d'appréciation de l'individu. Si ces éléments sont souvent valorisés par l'employeur au moment du recrutement, ils doivent l'être tout autant par le système universitaire et participer ainsi à la nouvelle dynamique d'appréciation d'un parcours de cursus L.
- **valoriser les étudiants salariés** : dans le même esprit que les engagements personnels (cf supra), il serait utile de tenir compte des compétences acquises en situation de travail des étudiants salariés et ce quel que soit le poste qu'ils occupent ou les fonctions qu'on leur confie. L'activité d'un étudiant salarié est un moyen efficace pour affiner un projet personnel et professionnel (PPP), envisager une orientation (même en creux), développer des compétences, révéler des potentiels. Elle ne doit plus être un facteur d'échec aux examens et d'abandon des études. Ainsi, l'activité des étudiants salariés doit être considérée comme un élément de la professionnalisation des parcours, déjà reconnu comme tel par les employeurs mais qui doit aussi être appréhendé comme tel par l'université. Elle doit ainsi pouvoir donner lieu à la rédaction d'un rapport d'étonnement et à une présentation orale par l'étudiant en fin d'année avec octroi de crédits ECTS à l'instar de ce que permet le stage (bien évidemment sans pour autant en avoir l'objectif pédagogique).

En parallèle d'une mise en œuvre élargie de dispositifs pédagogiques innovants ou ayant fait la preuve de leur efficacité, le diplôme de licence doit pouvoir gagner en cohérence, lisibilité et par là-même en qualité. Quelques principes clés peuvent ainsi servir de gage pour atteindre cet objectif :

- **la lisibilité des diplômes** et des parcours : la révision de l'arrêté licence doit permettre de construire une cohérence réelle entre les diplômes de licence et les parcours qu'ils permettent de construire. Cela passe *a minima* par un cadrage national des intitulés du diplôme de la licence, qui faute d'homogénéisation nuisent encore trop souvent à la mobilité géographique des jeunes et surtout à la construction de passerelles entre les cursus. Le manque de lisibilité des diplômes rend de surcroît le diplômé peu repérable sur le marché du travail et le contenu de sa formation opaque pour le recruteur. L'avantage concurrentiel d'un diplôme de licence sur un autre diplôme de licence ne doit pas résider dans l'intitulé du parchemin mais dans sa capacité à rendre le diplômé employable. De même, une stabilité des intitulés et des contenus doit pouvoir être garantie, **prévoyant néanmoins une marge d'adaptation des contenus aux attentes du marché de l'emploi.**

- **l'acquisition d'un socle de compétences transverses** doit figurer parmi les impératifs de la Nouvelle Licence, qu'elle constitue ou non le dernier diplôme universitaire d'un étudiant. En effet, pour tout employeur, le grade de licence doit valoir certification d'un certain nombre de compétences détenues par le diplômé. Ainsi, l'informatique et la capacité d'utilisation de l'ordinateur comme outil de travail quotidien (utilisation du pack office + notions déontologiques et éthiques d'utilisation et de diffusion de l'information) sont des pré-requis implicitement attendus par les recruteurs qui s'adressent aux diplômés de licence. Dans la même idée, il ne peut plus se concevoir qu'un étudiant en L3 ne maîtrise pas parfaitement le français à l'écrit comme à l'oral et le grade de licence doit définitivement inclure dans les compétences attestées par le diplôme une maîtrise approfondie de l'orthographe et de la grammaire françaises, et ce quel que soit le diplôme délivré. Enfin, la pratique des langues étrangères (une au minimum) doit dorénavant faire partie intégrante d'un socle de compétences acquises en licence. Si la spécialisation progressive est un principe à défendre dans la nouvelle définition de la licence générale il n'en demeure pas moins que **l'excellence est une exigence** : la licence générale n'est certes pas un diplôme spécialisé qui conduit vers un métier précis mais celui-ci doit garantir les bases d'une employabilité vers un ensemble de champs professionnels divers.

- **une spécialisation progressive** doit pouvoir aider l'étudiant à mieux construire son parcours à l'intérieur du cursus tout en lui permettant de consolider un projet personnel et professionnel sur 3 années. En parallèle de cette progression, l'étudiant doit être en mesure de rencontrer les représentants du monde économique en lien avec le champ de métiers vers lesquels s'ouvre le champ disciplinaire qu'il a choisi. **La raison sine qua non d'une progressivité des spécialisations réside en effet dans la mise à profit d'un temps plus long pour consolider ou étayer des hypothèses d'insertion.** Il est primordial d'adosser la pluridisciplinarité académique à une véritable acquisition d'éléments relatifs à l'employabilité et à l'adaptation en milieu professionnel pour ceux qui sortent au niveau de la licence. Dans ce cas, la présence de stages (ou d'une expérience professionnelle validée par un rendu) au cours du parcours est impérative.

- **une licence pluridisciplinaire ou moins centrée sur des acquisitions de contenus académiques** peut permettre aux étudiants de s'ouvrir plus facilement à des éléments de « professionnalisation » ou plutôt d'« employabilité » qui donneront au diplômé de licence qui en fait le choix, les outils pour mieux « se vendre » au moment de son insertion dans l'emploi. La pluridisciplinarité appréhendée dans le cursus de la licence offre aux jeunes un profil certes de non spécialiste mais répondant d'avantage à une adaptabilité attendue vis-à-vis des nouveaux entrants sur le marché de l'emploi. Les « spécialistes » étant d'ailleurs recrutés d'ores et déjà à un niveau master !

- **la multiplication des passerelles**, au sein des formations universitaires et entre établissements du supérieur appartenant à un même PRES par exemple doit venir en appui d'une orientation progressive des étudiants au fil des années du cursus L. Le travail sur les correspondances entre les formations (DUT, BTS, DU d'adaptation, licences généralistes, licences professionnelles, CPGE...) est un préalable à la mise en œuvre d'une nouvelle définition de la licence mais doit aussi être pensé comme une construction cohérente vers un pallier d'insertion pour ceux qui appréhendent le cursus L comme une voie vers l'insertion professionnelle en fin de L.
- **l'évaluation des étudiants et la certification des compétences et des savoirs acquis** sont un enjeu capital dans la rénovation de la licence. Du point de vue de l'employeur le diplôme n'est pas un blanc seing mais une certification des compétences supposées être acquises à la fin d'un cursus ; il ne suffit d'ailleurs pas de lister des compétences et des savoirs (travail des traductions des diplômes) mais bien de pouvoir en attester, après vérification par le biais d'une démarche de validation cohérente. A ce titre la pratique de compensation de notes est une pratique dangereuse qui risque de masquer des lacunes et à terme de dévaloriser le diplôme et le certificateur. A contrario des diplômes délivrés dans un véritable souci de certification de savoirs et de compétences vérifiés est sans conteste un élément de crédibilité pour tout établissement d'enseignement qui contribue par là-même à sa bonne réputation et à son attractivité.

Cependant, si elle doit perdurer, la compensation ne doit se faire que partiellement par blocs d'enseignements cohérents mais la pratique des coefficients nous semble bien plus judicieuse. Par ailleurs, la logique de compensation est susceptible de jeter l'opprobre sur l'ensemble des certifications délivrées par l'université, alors qu'elle n'est pas utilisée de façon homogène dans les différentes composantes. A l'heure où nous souhaitons des passerelles entre l'ensemble des formations, le mode de certification des acquis mérite une très grande vigilance.